



Conseil Municipal du 4 Mai 2026

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026

Finances - Administration Générale - Personnel

Commissions Intercommunales / désignation des membres ;
Formation des élus / fixation des orientations ;
Commission Communale des Impôts Directs / constitution de la liste des personnes proposées pour siéger à la commission ;

Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées - Culture

Ecole Pierre Monnereau / voyage scolaire 2026 ;

Aménagement – Voirie - Urbanisme - Environnement

Construction de la salle « Scène M'Oie » marché de travaux / avenant n°2 au lot 14 ;
Aménagement de la rue de la Madone / avenant n°1 au marché de travaux ;
Matériel de la commune / vente de l'aspirateur à feuilles ;

Petite enfance - Action jeunesse

Communication - Associations - Sports - Loisirs

Bâtiments

Questions diverses

Compte-rendu des commissions communales
Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation
Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, le Conseil municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt heures sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 28 avril 2026

Présents : Jacky DALLEY, Francis GUÉRY, Natacha FONTENY, Anthony CARTEAU, Nicolas ALLIN, Jean-Jacques ANNÉREAU, Flavie BARRÉ, Francky CHAPLEAU, Christophe CHAUVIGNÉ, Wilfried DAHERON, Estelle FOINARD, Mélanie GODARD, Marion LIMOUSIN, Stéphane METAYER, Sophie MISSLIN, Muriel PICHOT, Chantal ROCHÉREAU, Catherine ROUSSELOT, Arnault VANDEN-OOSTENDE

Absents excusés :

M Jean-Jacques ANNÉREAU est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	19	19	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance



Approbation du procès-verbal de séance du 31 mars 2026 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.
En l'absence de remarques, le **procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Finances – Administration Générale – Personnel

D48-2026 / OBJET Désignation des représentants communaux au sein des commissions intercommunales

Monsieur Le Maire présente les différentes commissions intercommunales et demande aux membres du Conseil Municipal qui souhaite y participer.

Le Conseil Municipal acte la répartition suivante :

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	
Finances – Mutualisation	Jacky DALLET, Anthony CARTEAU
Petite - Enfance – Jeunesse - Parentalité	Natacha FONTENY, Catherine ROUSSELOT
Solidarité et Santé	Natacha FONTENY, Chantal ROCHEREAU
Développement économique - Agriculture - Emploi - Formation	Jean-Jacques ANNEREAU, Nicolas ALLIN
Sports	Anthony CARTEAU, Estelle FOINARD
Cycle de l'Eau	Jacky DALLET, Francis GUÉRY
Aménagement - Urbanisme - Habitat	Francis GUÉRY, Stéphane METAYER
Culture et Tourisme	Sophie MISSLIN, Muriel PICHOT
Déchets - Environnement - Mobilités	Francky CHAPLEAU, Christophe CHAUVIGNÉ
Communication	Marion LIMOUSIN
Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS	Natacha FONTENY, Chantal ROCHEREAU
CONSEILS D'EXPLOITATION	
Conseil exploitation Piscines	Jacky DALLET
Conseil exploitation Assainissement	Jacky DALLET, Francis GUÉRY
Conseil exploitation Tourisme	Natacha FONTENY

D49-2026 / OBJET Formations des élus, fixation des orientations

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

DÉCIDE QUE Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- La formation des membres du conseil municipal sera essentiellement axée sur les thématiques répondant à la prise de fonction des élus et aux délégations qui ont pu leur être accordées ;
- Les formations devront être réalisées dans le but de répondre à une attente, à un besoin de la collectivité ;
- Les formations devront être dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur ;
- Elles devront faire l'objet d'une demande préalable ;
- La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune soit 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées.

D50-2026 / OBJET Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) constitution de la liste des contribuables proposées

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.



Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de proposition de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal soit douze titulaires et douze suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose une liste de vingt-quatre contribuables de la commune.

Autres points abordés :

- ↳ Projet Aménagement Centre Bourg :
 - Réunion le 6 mai avec le bureau d'étude en charge de la faisabilité
 - Sondage du sol pour estimer les éventuelles pollutions
 - Prise de rendez-vous en août avec une des familles concernées par le projet
- ↳ Election Sénatoriales : Réunion de Conseil Municipal le 5 juin pour l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux qui participeront au vote des sénateurs du département.
- ↳ Lundi 29 juin à 20H réunion de la commission finances élargie à ceux qui le souhaitent pour présenter le budget 2026, le plan pluriannuel d'investissement, et préparer les éventuelles décisions modificatives à venir.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées - Culture

D51-2026 / OBJET

Participation de la commune au voyage scolaire 2025-2026 des élèves de l'Ecole Pierre Monnereau

Mme FONTENY explique au Conseil Municipal que l'Ecole Pierre Monnereau organise pour 2025-2026 un voyage scolaire en Auvergne à Pontgibaud du 9 au 12 juin 2026 sur le thème de l'environnement et des volcans pour les élèves des classes de CM1 et CM2.

La participation habituelle de la commune est fixée à 4€ par nuitée et par enfant participant pour les voyages des classes du CP au CM2 dans la limite de 4 nuitées par année scolaire.

Mme FONTENY indique que le coût par enfant est actuellement de 260 €.

La commune si elle participe sur les mêmes bases que les années précédentes contribuera à hauteur de :

⇒ 4 € x 3 nuits par enfant. Actuellement le nombre de participants serait de 42 enfants soit un total de 504 €.

Le coût par enfant serait alors ramené à 248 €.

La somme sera versée dès présentation de la liste des élèves participants et le budget définitif.

Mesdames Marion LIMOUSIN et Mélanie GODARD concernées par ce voyage ne prennent pas part aux délibérations ni au vote.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à : 17 voix pour
2 abstentions

FIXE à 4 € par nuitée et par enfant présent et scolarisé en Élémentaire, la participation de la commune au voyage scolaire 2025-2026 du 9 au 12 juin 2026 soit trois nuitées ;

DIT que le versement de la somme à l'APEL de l'école Pierre Monnereau sera réalisé au vu de la liste des participants et du budget du voyage.

Autres points abordés :

- ↳ Compte rendu de la dernière commission
- ↳ Goûter des aînés : Présentation de l'animation envisagée
- ↳ CCAS : Présentation des personnes désignées pour siéger au sein du CCAS hors membres du Conseil Municipal
- ↳ Réunion présentation du budget Les P'tits Loups lundi 15 juin à 18H30 en mairie
- ↳ Projet bibliothèque : deux visites sont prévues avant l'été si possible.

Aménagement – Voirie - Urbanisme – Environnement :

D52-2026 / OBJET

Construction de la salle « Scène M'Oie » marché de travaux / avenant n°2 au lot 14

Monsieur GUÉRY, adjoint en charge de ce dossier explique que des modifications ont été apportées dans les travaux de la salle Scène M'Oie pour le lot 14. En effet au marché initial un coffret électrique extérieur camion frigo simple était prévu, pour permettre des manifestations en extérieur un coffret triphasé est nécessaire aussi il est prévu l'avenant suivant :

Lot n°14 : Electricité CFO-CFA

Objet de ma modification : Amélioration du compteur extérieur prévu

Attributaire : LUMELEC OCEAN

32 Lieudit « Le Chaillot »

85310 MESMY



Marché initial du 07/01/2025 - montant 80 000 € HT
Avenant n° 1 - montant : + 18 770,88 € HT (23,46%)
Avenant n° 2 – montant : + 1 655,53 € HT (+2,07%)

Nouveau montant du marché : 100 426,41 € HT (+ 25,53%)

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci, après en avoir délibéré,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune,
Vu l'exposé des faits, à l'unanimité

DECIDE de conclure l'avenant ci-dessus détaillé avec l'entreprise titulaire du lot 14 dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci, le 1^{er} adjoint, à signer cet avenant et le devis correspondant ainsi que tous documents se rapportant à son exécution.

D53-2026 / OBJET	Aménagement de la rue de la Madone / avenant n°1 au marché de travaux
-------------------------	--

Monsieur GUÉRY, adjoint en charge de ce dossier explique que lors des travaux il s'est avéré nécessaire d'ajouter 20 ml de réseau d'eau pluviale. D'autre part l'entreprise titulaire du marché du parking avait la réalisation du trottoir attenant mais il est techniquement plus pertinent d'en laisser la réalisation à l'entreprise qui aménage la rue de la Madone. Il a donc été convenu qu'il y aurait moins-value pour l'un et plus-value pour l'autre.

La prise en compte de ces dépenses supplémentaires dans le marché de la rue de la Madone génère l'avenant suivant :

Objet de ma modification : travaux complémentaires réseau Eaux Pluviales et aménagement du trottoir au niveau de la salle Scène M'Oie

Attributaire : CHARPENTIER TP
3 Rue des Artisans
85140 L'OIE

Marché initial du 16/02/2026 - montant 171 811,95 € HT

Avenant n° 1 - montant : + 11 251,40 € HT

Nouveau montant du marché : 183 063,35 € HT (+ 6,55%)

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci, après en avoir délibéré
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune,
Vu l'exposé des faits, à l'unanimité

DECIDE de conclure l'avenant ci-dessus détaillé avec l'entreprise titulaire pour les travaux relatifs à l'opération susmentionnée ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci, le 1^{er} adjoint, à signer cet avenant et le devis correspondant ainsi que tous documents se rapportant à son exécution.

D54-2026 / OBJET	Matériel de la commune / vente de l'aspirateur à feuilles
-------------------------	--

M GUÉRY adjoint en charge de ce dossier explique que l'aspirateur thermique windy 491R acheté neuf en 2018 ne sert plus. Ce matériel est en très bon état et il a été décidé de le mettre en vente sur un site d'annonces en ligne. La commune de Chalencou dans l'Ardèche, souhaite l'acheter au prix de 3 800 €.

Monsieur Le Maire après avoir rappelé le prix d'achat et la valeur nette comptable actuelle demande au Conseil Municipal son avis sur cette cession. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DONNE SON ACCORD à la cession de l'aspirateur thermique Windy à la commune de Chalencou code INSEE 07048 au prix de 3 800 euros:

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Autres points abordés :

- ↳ Parking de la salle enlèvement des terres polluées stockées / entreprise retenue
- ↳ Proposition de réunion avec Coraline DELOUVEE pour présenter le PLUiH contexte règlementaire actuel, documents, vie du document etc..

Communication – Associations – Sports – Loisirs

D55-2026 / OBJET	Salle « Scène M'Oie » Tarification des locations et règlement intérieur
-------------------------	--

M Anthony CARTEAU, présente le travail de la commission « Communication – associations – Loisirs - Sports » qui a établi un projet de règlement intérieur et une grille de tarif pour la location de la salle « Scène M'Oie » à compter de son ouverture au public.



Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et après délibération **DECIDE** à l'unanimité **DE FIXER LES TARIFS SUIVANTS** et **D'APPLIQUER** le règlement annexé à la présente délibération pour l'utilisation de la salle Scène M'Oie

🔗 FORMULES DE LOCATION POSSIBLES

- Formule 1 – Salle Hall / bar : Capacité indicative : 80/90 places assises
- Formule 2 – Salle Hall / bar + cuisine : Capacité indicative : 80/90 places assises
- Formule 3 – Ensemble du site : 360 places assises en configuration repas / 400 places configuration spectacle

🔗 TARIFS DE LOCATION

Formule 1 – Salle Hall/bar :

Catégories d'usagers	Journée en semaine	Samedi ou Dimanche ou jour férié	Week-end 2 jours
Habitants Saint André Goule d'Oie	150 €	200 €	300 €
Habitants hors commune	250 €	300 €	400 €
Entreprises / associations extérieures	300 €	350 €	
Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Formule 2 – Salle Hall/bar + cuisine

Catégories d'usagers	Journée en semaine	Samedi ou Dimanche ou jour férié	Week-end 2 jours
Habitants Saint André Goule d'Oie	200 €	250 €	350 €
Habitants hors commune	300 €	350 €	450 €
Entreprises / associations extérieures	350 €	400 €	
Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Formule 3 – Ensemble du site

Catégories d'usagers	½ journée en semaine	Journée en semaine	Samedi ou Dimanche ou jour férié	Week-end 2 jours	Week end de 3 jours (du 1 ^{er} juillet au 31 août)
Habitants Saint André Goule d'Oie		450 €	600 €	900 €	1 100 €
Habitants hors commune			1 300 €	1 600 €	1 800 €
Entreprises / associations extérieures	500 €	1 100 €	1 300 €	1 600 €	1 800 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

🔗 GESTION DES DECHETS

Dans le cadre de l'utilisation de la salle Scène M'oie, la commune met à disposition des usagers :

- un bac dédié aux sacs jaunes pour le tri des emballages,
- des bacs dédiés au verre (A vider Obligatoirement par l'utilisateur)

Enlèvement du bac à verres par les services communaux : 50€

Concernant les déchets ménagers / déchets ultimes (poubelles noires), il appartient à l'utilisateur de choisir le volume de bacs nécessaire en fonction de la nature et de l'importance de la manifestation organisée.

Les bacs mis à disposition pour les déchets ménagers sont facturés selon le tarif suivant :

Formule	Montant
1 bac de 180 L	20 €
1 bac de 360 L	35 €
2 bacs de 360 L	68 €

Cette participation s'applique également aux **associations communales**.

🔗 ARRHEs

Toute réservation ne sera considérée comme définitive qu'après versement de 30 % d'arrhes du montant de la location. Le solde devra être réglé le jour de l'état des lieux d'entrée.

🔗 CAUTIONS

Une caution devra être remise lors de la réservation ou selon les modalités fixées par la commune.



Caution pour dégradations :

Formule	Montant
Formules 1 et 2 - Salle. Hall / Bar	500 €
Formule 3 - Ensemble du site	800 €

Caution ménage :

Formule	Montant
Formules 1 - Salle. Hall / Bar	150 €
Formule 2 - Salle Hall/Bar + cuisine	300 €
Formule 3 - Ensemble du site	500 €

Pour les associations communales, la gratuité de mise à disposition n'exonère pas du dépôt d'une caution.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

- Les associations communales bénéficient de la gratuité de mise à disposition dans le cadre de leurs activités, réunions et manifestations, sous réserve de validation par la commune.
- La gratuité ne comprend pas la redevance incitative / déchets, ni les cautions, ni les éventuels frais de remise en état.
- Toute utilisation à caractère commercial ou à but lucratif pourra donner lieu à l'application du tarif correspondant aux entreprises / associations extérieures.
- Les modalités précises d'utilisation, d'état des lieux, de remise des clés et de restitution de la salle sont fixées dans le règlement intérieur de Scène M'oise.
- La Commune pourra accorder la gratuité, au cas par cas et de façon exceptionnelle, après accord de la commission et du conseil municipal pour les associations ou amicales extérieures intervenant sur le territoire de la commune.

Puis M Carteau présente les grandes lignes du **règlement** élaboré en commission

➡ Indication sur la manière dont s'effectuera la réservation et les pièces à fournir :

- validation par la Commune,
- signature du contrat,
- versement des arrhes,
- remise de l'attestation d'assurance,
- remise des cautions prévues.

La Commune reste prioritaire pour ses propres besoins ou pour toute manifestation d'intérêt communal.

➡ Rappel de la capacité d'accueil des locaux

➡ Rappel des conditions des règles de sécurité

Utilisation des gradins :

- Seulement actionnable par les agents de la commune
- Demande d'utilisation des gradins à la réservation
- Rappel que les enfants sont sous la surveillance des parents

Utilisation du mobilier :

- Interdiction d'utiliser tout dispositif pour accrocher qui pourrait endommager le mobilier ou le bâti

Cuisine bar et salle

Utilisation qui respecte les règles d'hygiène et nettoyage des équipements utilisés même avec le forfait ménage

➡ Indication des consignes de nettoyage :

- balayer et, si nécessaire, laver les sols utilisés,
- nettoyer les tables, chaises, bar, cuisine et équipements,
- vider les déchets dans les contenants prévus, *y compris les poubelles des toilettes,*
- vider OBLIGATOIREMENT les verres dans les apports volontaires de la commune, plan transmis avec le contrat de location (sauf forfait évacuation des verres souscrit)
- évacuer les apports extérieurs
- remettre le mobilier selon le plan ou les consignes de rangement.

➡ Nuisances sonores :

- Les portes ne doivent pas être maintenues ouvertes inutilement si cela génère des nuisances.
- Les usagers sont invités à quitter les lieux dans le calme.



- Les manifestations dansantes, devront se terminer à 2 h du matin maximum (sauf autorisation exceptionnelle) sous peine de sanction.
- Les feux d'artifice sont interdits sauf demande dûment déposée et accordée par la Mairie.

➔ Interdictions :

- de fumer ou vapoter dans les locaux,
- de dormir dans les locaux,
- de jouer au ballon,
- de faire pénétrer des personnes dans les zones techniques ou interdites,
- d'utiliser flammes nues, barbecue, plancha ou appareil à combustion à l'intérieur comme à l'extérieur,
- d'introduire des produits dangereux ou illicites,
- de consommer de manière non encadrée dans les espaces non prévus.
- Interdiction de sous-louer

L'interdiction d'utiliser tout appareil de cuisson à l'extérieur de la salle est discutée entre les membres du Conseil Municipal. Ce point est laissé au règlement le Conseil Municipal se laissant du temps de réfléchir éventuellement à des solutions ou alternatives.

➔ Restitution des locaux

D56-2026 / OBJET	Course cycliste « La Route Vendéenne » convention d'accueil du contre-la-montre individuel
-------------------------	---

M Anthony CARTEAU, adjoint en charge de ce dossier présente le comité d'organisation de la « La Route Vendéenne » qui est une association qui a pour objet le développement du sport cycliste.

La « Route Vendéenne » est une course par étape réservée aux coureurs licenciés auprès de l'Union Cycliste Internationale. Cette épreuve est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme dans la catégorie « Elite Nationale ».

La commune de Saint André Goule d'Oie a été sollicitée fin 2025 pour accueillir le contre la montre. La convention qui vient de nous être déposée, fixe les obligations de la commune et celles du Comité.

La commune en ce qui la concerne doit prévoir notamment :

- Un lieu intégrant un parking pour les officiels et un pour les équipes
- Une salle pouvant accueillir 300 personnes et un site pour le contrôle médical et un autre pour l'espace arbitre
- Des toilettes
- Des barrières, un podium et la sonorisation
- Une participation financière de 3 500 €

Cet évènement contribuera à faire connaître notre commune. De plus cette course a lieu le lendemain de la journée d'inauguration de la salle et un certain nombre d'équipements sera déjà en place.

Puis M CARTEAU répond aux questions qui lui sont formulées et Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE ladite convention et la participation communale de 3 500 € en découlant.

CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{ère} adjoint, de mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Autres points abordés :

- ↳ Déroulé de l'accueil des « Départ St André » ;
- ↳ Déroulé de la journée d'inauguration de la salle ;

Petite enfance – Action jeunesse

Points abordés :

- ↳ Compte rendu de la commission ;
- ↳ Intervention du CMJ le jour de l'inauguration ;
- ↳ Date de la présentation des élections du CMJ à l'école ;
- ↳ Retour sur les activités Anim Jeunes pendant les vacances de Pâques.

Bâtiments

Points abordés :

- ↳ Visite des bâtiments et point sur les travaux dans le locatif au-dessus du Bon Andr'Oie.
- ↳ Réunion de la commission le 19 mai à 19H



Questions diverses

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

Date	Numéro	Objet	Tiers	TTC
03/04/26	DF24-2026	Plan d'évacuation salle Scène M'Oie	Safe	481,20 €
03/04/26	DF25-2026	Extincteurs salle Scène M'Oie	Safe	947,94 €
03/04/26	DF26-2026	Chariot rangement salle Scène M'Oie	Altrad	192 €
03/04/26	DF27-2026	Panneaux directionnels salle Scène M'Oie	Kelias	1 304,95 €
03/04/26	DF28-2026	Débroussailleuse à batterie	Equip Jardin	990,40 €
03/04/26	DF29-2026	Engrais terrain de foot	Vertys	2 562,97 €
03/04/26	DF30-2026	Gazon terrain de foot	Vertys	2 767,60 €
03/04/26	DF31-2026	Sable terrain de foot	Vertys	2 196 €
03/04/26	DF32-2026	Transpalette	Technagri	378 €
03/04/26	DF33-2026	Arase en béton armé dépôt communal	MPR	6 291,60 €
03/04/26	DF34-2026	Enduit taloché est mur dépôt communal	MPR	5 901,00 €
03/04/26	DF35-2026	Aménagement rue de la madone	Charpentier TP	33 821,40 €
03/04/26	DF36-2026	Aménagement de la mare	Charpentier TP	4 872 €
07/04/26	DF37-2026	Réparation de l'autolaveuse	Deslandes	178,32 €
07/04/26	DF38-2026	Sèche mains salle	Deslandes	2 907,78 €
16/04/26	DF39-2026	Paillage La Boutinière	Boisseau Energies	360 €
16/04/26	DF40-2026	Paillage salle Scène M'Oie	Boisseau Energies	1 728€
16/04/26	DF41-2026	Pata 2026	VSE	8 640 €
16/04/26	DF42-2026	Attelage 3 points	Technagri	151,63 €
22/04/26	DF43-2026	Nettoyage des vitres Mairie+ salle des Mésanges+multi	Groupe Aubret	1 247,40 €
22/04/26	DF44-2026	Réparation du City Stade	Sportingsols	3 492,00 €
23/04/26	DF45-2026	Abonnement téléphones mobiles ST	Vistandcom	130,32 €
27/04/26	DF46-2026	Diverses fournitures atelier	Wurth	566,15 €
27/04/26	DF47-2026	Signalétique salle (annule et remplace le devis précédent)	Kélias	1 513,75 €
27/04/26	DF48-2026	Equipements en matériel et produits ménage de la salle Scène M'Oie	Deslandes	2 471,48 €

⇒ Renonciation au droit de préempter : Pas de DIA sur la période

⇒ Concessions attribuées : Néant

⇒ Locations : Néant

Conseils Municipaux 2026 à 20H

1 ^{er} juin	5 juin	6 juillet	7 septembre	5 octobre
2 novembre	7 décembre			

Levée de la séance : 22H20

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 7 mai 2026

<p>Le Maire : Jacky DALLET</p> 	<p>Le Secrétaire de Séance : Jean-Jacques ANNEREAU</p> 
--	---

